

DAUMERAY (Maine-et-Loire)

Ancien prieuré

Croisée et demi-croisée

Premier quart du XVI^e siècle



L'édifice en cours de restauration conserve plusieurs vestiges de châssis de fenêtre, mais nous nous intéresserons ici aux deux qui proviennent assurément de la première campagne de travaux. Le premier était situé dans le compartiment inférieur d'une croisée et le second dans le compartiment supérieur d'une demi-croisée. Malgré quelques mutilations, l'analyse de ces deux vestiges et des fenêtres en pierre nous permettra d'avoir une idée précise des clôtures de l'édifice au début du XVI^e siècle. Nous y verrons plus particulièrement la façon dont l'étanchéité a été améliorée entre les ouvrants et le remplage en pierre en attendant l'utilisation de bâtis dormants. Nous observerons également un soubassement à panneaux de proportions inhabituelles et une remarquable serrurerie.

La croisée A

La menuiserie

Le vantail vitré

D'après le relevé de Guy Perrotte (plan n°12), ce vantail déposé provient d'une des fenêtres du rez-de-chaussée (fig. E.1 et 1.3). Les dimensions de celles-ci nous ont permis de rétablir la partie basse du vantail totalement refaite pour l'adapter à une vitrerie. Son bâti est assemblé à tenons et mortaises non traversées. On remarquera que les tenons ont une longueur réduite qui n'est guère favorable au maintien de la géométrie du vantail (plan n°12). Toutefois, elle est compensée par un haut soubassement à panneaux et justifiée en partie par la feuillure périphérique extérieure (fig. 1.4). Le panneautage de la partie basse a totalement disparu, mais il est identifiable par la traverse intermédiaire qui montre l'emplacement des deux montants qui séparaient trois panneaux et par ses arasements biais qui raccordaient la partie haute vitrée à la partie basse panneautée (fig. 1.2). La feuillure périphérique, qui permet au vantail de recouvrir davantage le remplage de pierre, n'est pas une particularité de ce châssis. Le Centre de recherches sur les monuments historiques (C.R.M.H.) a relevé plusieurs vantaux masquant leur remplage par l'intermédiaire ou non de feuillure, comme à l'Hôtel d'Alluye à Blois (entre 1505 et 1508), dans l'aile Longueville du château de Châteaudun (entre 1511 et 1516), au manoir de la Perrine de Cry à Avoise (premier quart du XVI^e s.), au manoir de la Maldemeure à Champigné (première moitié du XVI^e s.) ou au château de Sancé à Saint-Martin-d'Arcé (première moitié du XVI^e s.). Jean-Louis Roger en a également relevé deux exemples au logis de Marolles à Seiches-sur-le-Loir (fin du XV^e siècle) et au château de Martigné-Briand (fin du XV^e siècle)¹.



Fig. E.1. La façade postérieure en 2007 (avant restauration)

Photo Guy Perrotte

En dehors de Blois et de Châteaudun, les autres exemples sont dans un rayon de 50 kilomètres autour de Seiches-sur-le-Loir. Afin de mener quelques comparaisons, nous nous intéresserons plus particulièrement à ce repère géographique défini par le logis de Marolles qui pourrait conserver le vestige le plus ancien (situé à seulement une quinzaine de kilomètres au sud de l'ancien prieuré de Daumeray), et au

¹ J.-L. Roger, *Les châssis de fenêtres des XV^e, XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, 1995. Pour le logis de Marolles, il faut se reporter aux photographies puisque, curieusement, l'auteur n'a pas figuré sur son relevé les feuillures des montants et traverses en contact avec le remplage de pierre.

château de Sancé, distant d'une vingtaine de kilomètres à l'est de notre repère. En dehors de leur très grande proximité, ils présentent l'avantage de conserver les châssis de leurs deux registres et de présenter de hauts soubassements à panneaux. A l'instar du prieuré, les vantaux du logis de Marolles ont des feuillures limitées aux éléments en raccord avec le meneau et le croisillon alors que ceux du château de Sancé n'en possèdent pas et ferment sur un remplage plan. Pour ces deux derniers exemples, il peut être montré que les vantaux étaient jointifs. Les petites entailles à l'arrière des targettes pour laisser passer les gâches en témoignent. Tous les exemples cités plus haut présentent cette même caractéristique.

L'observation de remplages au parement intérieur plan ou faiblement feuilluré qui permettaient un recouvrement total des vantaux demeure rare. On pourrait penser qu'il s'agissait là d'une technique s'inscrivant dans une évolution continue visant à améliorer l'étanchéité des fenêtres² puisque l'analyse intérieure de ces remplages (rarement possible et donc peu exhaustive) montre, pour l'essentiel, des feuillures profondes permettant un encastrement des vantaux de toute leur épaisseur. Nous avons cependant observé sur des croisées de la fin du XIVE ou du début du XVe siècle des remplages au parement intérieur totalement plan³ qui autorisaient une jonction des vantaux plus fine, voire leur recouvrement par l'intermédiaire de feuillures. Les tableaux des peintres flamands du XVe siècle, toujours très détaillés, montrent particulièrement bien ce procédé durant tout le siècle. Il est donc encore difficile de comprendre comment les remplages des premières décennies du XVIe siècle mentionnés plus haut s'inscrivent dans l'évolution générale des châssis de fenêtres.

Au-delà de ces caractéristiques propres à assurer une certaine étanchéité⁴, il est intéressant d'analyser les proportions des vitreries par rapport aux soubassements qui réduisent considérablement l'éclairage. Il faut d'abord signaler qu'il ne s'agit pas d'une caractéristique locale puisque le C.R.M.H. a relevé des vantaux de ce type à Toulouse. Au logis de Marolles, Jean-Louis Roger constatait dans son étude que les dimensions des vitreries du haut étaient identiques à celles du bas et concluait qu'il était permis « *d'affirmer que, dans une même baie quadrangulaire du XVe siècle, les châssis du bas ayant une partie pleine, les quatre vitraux et les quatre volets étaient de la même dimension* »⁵. Afin de vérifier cette assertion et de rechercher un éventuel usage des menuisiers pour établir la hauteur de la vitrerie et du soubassement dans les vantaux inférieurs, nous avons repris les trois exemples précédents et ajouté celui de Toulouse pour calculer des rapports entre les différents éléments. Ces quatre croisées sont sensiblement de la même époque, conservent leurs deux registres de châssis, ont des soubassements conséquents à panneaux non ajourés et ne présentent pas de dormant.

<i>Cotes des châssis</i>	Logis de Marolles Seiches-sur-le-Loir	Ancien prieuré Daumeray	Château de Sancé Saint-Martin-d'Arcé	Hôtel Jean-de-Catel Toulouse
Hauteur de la vitrerie supérieure	600	627	590	661
Largeur de la vitrerie supérieure	520	550	595	561
Hauteur de la vitrerie inférieure	600	553	695	629
Largeur de la vitrerie inférieure	520	606	597	549
Hauteur des panneaux de soubassement (entre traverses)	415	670	551	538
Hauteur du vantail inférieur	1270	1556	1560	1460
Largeur du vantail inférieur	700	823	785	722
Niveau de l'axe de la traverse intermédiaire (vantail inf.)	550	823	720	680
Niveau du dessus de la traverse intermédiaire (vantail inf.)	595	878	776	730
Niveau du dessous de la traverse intermédiaire (vantail inf.)	505	768	664	630

Rapports

1 / hauteur vitrerie supérieure / hauteur vitrerie inférieure	1,00	1,13	0,85	1,05
2 / hauteur vitrerie supérieure / largeur vitrerie	1,15	1,14	0,99	1,18
3 / hauteur vitrerie inférieure / largeur vitrerie	1,15	0,91	1,16	1,15
4 / hauteur vitrerie inférieure / hauteur soubassement	1,45	0,83	1,26	1,17
5 / hauteur vantail inférieur / largeur vantail	1,81	1,89	1,99	2,02
6 / hauteur vantail inférieur / axe traverse intermédiaire	2,31	1,89	2,17	2,15
7 / hauteur vantail inférieur / dessus traverse intermédiaire	2,13	1,77	2,01	2,00
8 / hauteur vantail inférieur / dessous traverse intermédiaire	2,51	2,03	2,35	2,32
9 / largeur vantail inférieur / axe traverse intermédiaire	1,27	1,00	1,09	1,06
10 / largeur vantail inférieur / dessus traverse intermédiaire	1,18	0,94	1,01	0,99
11 / largeur vantail inférieur / dessous traverse intermédiaire	1,39	1,07	1,18	1,15
12 / hauteur vitrerie inférieure / hauteur vantail inférieur	0,47	0,36	0,45	0,43

Le logis de Marolles

Les deux vitreries ont la même hauteur (rapport 1). Ce sont donc celles-ci qui déterminent la hauteur du soubassement comme le notait Jean-Louis Roger.

2 On notera plus secondairement que le procédé qui consiste à recouvrir en grande partie le remplage permet d'accroître la surface vitrée (observation de Guy Perrotte).

3 Manoir des Cours à Lapenty (étude n°50004) et ancien auditoire de justice du Grand-Poillé à Contest (étude n°53005).

4 D'après Guy Perrotte, l'allège de la croisée de l'ancien prieuré ne possédait pas de feuillure. Sur ce point, l'étanchéité de l'appui ne devait donc guère être efficace.

5 J.-L. Roger, op. cit., p. 38.

L'ancien prieuré de Daumeray

Bien qu'ils ne proviennent pas de la même fenêtre et qu'ils n'ont pas tout à fait la même largeur, nous avons réuni les deux châssis. Notons simplement que les dimensions de leur vitrerie n'ont aucun rapport. Celui du haut possède une vitrerie plus haute que large et celui du bas opte pour la proportion contraire. Le soubassement semble déterminé par la largeur du vantail qui est égale à son axe horizontal (rapport 9)⁶. Le niveau du dessous de la traverse intermédiaire, qui donne un rapport (8) proche de 2, pourrait également avoir été utilisé. En outre, on remarque que la vitrerie du bas ne représente que 36% de la hauteur du vantail contre 45% en moyenne pour les autres (rapport 12). La vitrerie du bas est donc exceptionnellement inférieure à celle qui la surmonte⁷ et ne semble pas avoir dicté la hauteur du soubassement.

Le château de Sancé

La vitrerie du haut est carrée (rapport 2). La hauteur du vantail inférieur est le double de sa largeur (rapport 5). La hauteur du soubassement est en rapport avec la hauteur et la largeur de son vantail. Le dessus de la traverse intermédiaire qui limite le soubassement est sur l'axe horizontal (rapport 7) et il est placé de fait à une hauteur équivalente à la largeur du vantail (rapport 10).

L'hôtel Jean de Catel

Pour le calcul de son soubassement, l'hôtel Jean de Catel adopte strictement les mêmes proportions que le château de Sancé. Il a donc une forme carrée sous la vitrerie (rapports 7 et 10).

Il est toujours tentant d'établir des théories, mais ces calculs, qui peuvent évidemment être en partie le fruit du hasard, montrent plutôt qu'il n'existait pas d'usage chez les menuisiers pour déterminer les proportions du soubassement en dehors d'une hauteur raisonnable des vitreries qui ne dépassaient guère deux pieds. A ce sujet, on peut également noter que dans six cas sur huit, les vitreries ont un rapport hauteur / largeur sensiblement égal à 1,15 (rapports 2 et 3).

Le volet

Il est constitué d'un bâti assemblé à tenons et mortaises non traversées, et divisé par deux montants délimitant trois panneaux. Son épaisseur d'environ 20 mm et ses profondes moulures en doucine laissent peu de place aux panneaux décorés de serviettes plissées terminées en accolade. Malgré la finesse des panneaux, leurs extrémités sont légèrement creusées pour donner plus de relief aux accolades. Leur réalisation est simple. A partir de l'arête centrale, on observe une légère gorge puis une pente qui permet une mise au molet du panneau pour le caler dans ses rainures (plan n°12). On notera que le travail est assez irrégulier, mais que la technique employée ici est rigoureusement la même que celle que nous avons étudiée dans un manoir breton de la région de Lannion (étude n°22001), sensiblement de la même époque. Ce n'est donc pas seulement le modèle qui s'est diffusé, mais aussi son procédé de fabrication. Le caractère fruste de certaines croisées bretonnes pourrait laisser penser que cette région vivait dans une relative autarcie⁸. Cette caractéristique commune aux deux croisées donne une bonne indication sur la diffusion de la pensée technique et montre que la Bretagne n'ignorait pas les ouvrages réalisés dans les régions voisines, mais qu'ils pouvaient être adaptés aux usages locaux.



Fig. E.2. L'entrée de l'escalier
Photo Guy Perrotte

La serrurerie

Les organes de rotation

La rotation du vantail et du volet est assurée par des pentures à charnière ou des paumelles (fig. 2.1 et 2.6). L'édifice étant construit en pierre tendre qui permet facilement l'entaillage de ses ébrasements pour positionner les gonds, une même platine peut regrouper un nœud de gond et une charnière. Ce n'est pas le cas dans les régions de pierre dure où les organes de rotation sont dissociés pour pouvoir les régler en fonction des joints de pierre et des bâtis des volets (cf. logis du Grand-Poillé à Contest, étude n°53006).

Toutes les platines sont découpées et reperçées finement. Les motifs, typiques du gothique flamboyant, sont rehaussés par une matière colorée. Il ne s'agit pas d'un tissu, mais d'un papier à l'instar de ceux employés au manoir de Verdigné à Avesnes-en-Saosnois, daté du dernier quart du XVI^e siècle (étude n°72002). Cette façon de faire est donc utilisée dès le début du XVI^e siècle. Malgré la plus grande fragilité du papier, il présente l'avantage de ne pas créer une trop grande surépaisseur sous les platines.

On remarquera également que celles-ci sont fixées par deux types de pointe : un modèle classique à tête très aplatie et un autre à tête saillante et allongée⁹. Les clous à tête plate sont utilisés près des ajours et sur les bandes, sans doute pour être moins visibles, tandis que les autres le sont à des endroits plus sollicités.

Les organes de fermeture

La fermeture du vantail est assurée par une targette dont le pêne coulisse dans une boîte ajourée (fig. 2.4). Le jeu entre les deux vantaux était réduit, puisque le serrurier a éprouvé le besoin d'entailler les pènes pour ne pas décaler les targettes, et insuffisant pour les mettre en face l'une de l'autre en conservant un engagement satisfaisant des pènes. Le calcul avec le vantail gauche inférieur aboutit à un recouvrement d'environ 45 mm du meneau de 88 mm de largeur (axe à 44 mm). On pourrait donc penser que la fermeture des battants du milieu était tangente. Pourtant, aucune entaille sur le chant du vantail ne permettait le passage de la gâche. Il en existe bien deux au-dessus du loquet mais leur fonction demeure énigmatique (fig. 1.1 et plan n°1). La première est horizontale et a un fond qui présente des traces d'oxydation ainsi qu'un clou ne ressortant pas en parement extérieur. La seconde est verticale et est ménagée sur le chant du vantail. En périphérie de ces entailles, aucune trace apparente de fixation ne permet d'identifier la présence d'une ancienne platine. Nous n'avons aucune explication sur la vocation de ces entailles. Le volet ferme quant à lui par un loquet dont la clenche est forgée pour former un renflement. Tous les motifs découpés et reperçés dans les platines de ces organes de fermeture sont plus variés et adoptent notamment des fleurs de lys stylisées.

Les organes de consolidation

Les assemblages du vantail vitré sont renforcés au droit de chaque traverse par des équerres ou des tés qui servent également à fixer les organes de rotation et de fermeture (planche n°2).

6 Bien que toute la partie basse du vantail ait été refaite, sa hauteur initiale devait être sensiblement la même. Elle est en effet dictée par le niveau du gond inférieur.

7 C'est aussi le cas après restitution de la vitrerie des vantaux supérieurs de la grande croisée d'après ses dimensions.

8 Arnaud Tiercelin, « Les fenêtres à croisées bretonnes des XVI^e et XVII^e siècles », dans *Bulletin monumental*, n°170-1, Société française d'archéologie, Paris, 2012, p. 31-40.

9 Des clous de ce type sont également utilisés au manoir des Cours à Lapenty (étude n°50004).

La demi-croisée B

Ce châssis provient du compartiment du haut d'une demi-croisée (fig. 3.4). En dehors de sa serrurerie que nous commenterons plus loin, sa conception est globalement identique au précédent. Le vantail vitré, d'une épaisseur moins importante (32 mm, contre 45 mm), a toutefois contraint le menuisier à adapter la section des montants et traverses du volet. Ces éléments ont ainsi une section trapézoïdale (plan n°6)¹⁰ : une épaisseur de 15 mm en périphérie pour s'adapter à la feuillure du vantail et une épaisseur de 20 mm à l'intérieur pour laisser un peu de place aux panneaux. L'ensemble est cependant d'une grande finesse. La rainure n'ayant pas plus de 5 mm d'épaisseur, le refouillement des accolades pour leur donner plus de relief laisse peu de matière au support (fig. 3.5). De la même façon, le profil très creux des moulures les rend particulièrement fragiles. Au contraire de la croisée, le vantail ne présente pas de feuillure extérieure pour recouvrir la traverse en pierre.

La qualité de la serrurerie appliquée sur ce châssis est très inférieure à celle de la croisée. Les ajours sont plus simples, exécutés avec moins de soin, et les équerres sont posées de façon très aléatoire. On observe que ses organes de fermeture ont été remplacés. Sous le pêne remployé de la targette (fig. 3.1)¹¹, quatre traces de clou attestent la présence ancienne d'un organe de fermeture sur platine. Sur le volet, le remaniement est moins évident, mais il est probable, le loquet ne correspondant pas à la conception générale de la serrurerie. Pourtant, aucune trace de platine n'apparaît sur le battant pour identifier un loquet dans le style des ouvrages étudiés précédemment. On voit, par contre, une petite alvéole à l'arrière de la targette (fig. 3.1). D'après un châssis conservé dans la tour d'escalier de l'édifice (fig. E.2 et E.3), on peut émettre l'hypothèse que ce volet fermait par un petit tourniquet, fixé sur le bord de la platine de la targette contiguë, qui aurait permis de condamner très simplement le volet voisin.

Datation

L'utilisation de volets à bâti et panneaux, d'ouvrages de serrurerie sur platine, d'une étanchéité améliorée et la comparaison avec les autres vestiges étudiés permettent de dater ces châssis de la première moitié du XVI^e siècle. Au-delà, l'absence de bâti dormant nous incite à resserrer cette datation sur le premier quart.

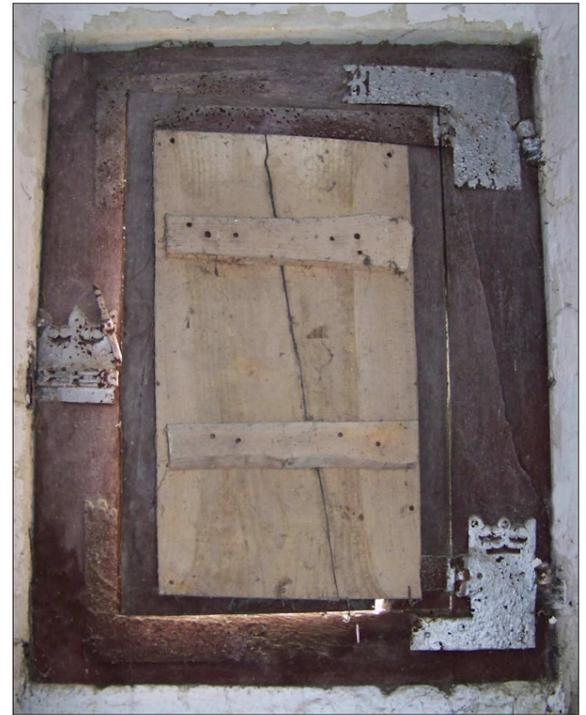


Fig. E.2. et E.3. Châssis de la tour d'escalier
Photos Guy Perrotte

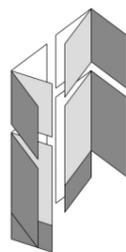
Remerciements : à Mme Odile de Galard, propriétaire de l'édifice, à M. François Benoît, architecte chargé de la restauration, à M. Georges Reine, menuisier à la retraite qui conserve précieusement le vantail inférieur, et à M. Guy Perrotte, Directeur des ateliers Fosse-Perrotte à Réveillon, auquel nous devons à nouveau cette étude et les relevés faits dans l'édifice.

Situation



Typologie

Type 4.MM.P



Documents annexés

- Planche n°1 : Croisée A (photographie de la figure 1.3 : Guy Perrotte)
- Planche n°2 : Croisée A / serrurerie
- Planche n°3 : Demi-croisée B (photographie de la figure 3.4 : Guy Perrotte)
- Plan n°1 : Croisée A / élévation intérieure
- Plan n°2 : Croisée A / élévation extérieure
- Plan n°3 : Demi-croisée B / élévation intérieure
- Plan n°4 : Demi-croisée B / élévation extérieure
- Plan n°5 : Croisée A / sections horizontales et verticales
- Plan n°6 : Demi-croisée B / sections horizontales et verticales
- Plan n°7 : Croisée A / serrurerie
- Plan n°8 : Croisée A / serrurerie
- Plan n°9 : Demi-croisée B / serrurerie
- Plan n°10 : Demi-croisée B / serrurerie
- Plan n°11 : Châssis A et B / serrurerie
- Plan n°12 : Châssis A et B / détails

Restitution de la clôture

Nous avons limité notre travail de restitution au soubassement à panneaux du vantail inférieur (plan n°1, 2 et 5). L'emplacement des mortaises sur la traverse intermédiaire a permis de montrer qu'il était divisé par deux montants déterminant trois panneaux. Les chanfreins intérieurs, sur la même traverse, ont montré qu'il s'agissait de panneaux fixes, sans guichet. En l'absence d'indications contraires, nous avons conservé les hauteurs relevées du soubassement et de la traverse basse qui ont permis de positionner la penture en équerre sans modifier le niveau du gond inférieur. En périphérie des panneaux, nous avons restitué la moulure du volet. Les feuillures poussées à l'extérieur du vantail ne permettent plus de l'attester, mais elle est logique et conforme aux dispositions observées au château de Sancé. Les panneaux à plis de serviette ont été également copiés sur ceux du volet.

¹⁰ A l'instar des ouvrages étudiés dans un édifice de la région du Mans (étude n°72003) et dans les logis de Vendanger au Guédeniau (étude n°49002) et de Fontaine-Bresson à Vernantes (étude n°49003).

¹¹ Le bouton déporté vers le bas indique que le pêne coulissait dans une boîte ajourée du type de celle employée sur le vantail de la croisée A (observation de Guy Perrotte). Les boutons sont d'ailleurs identiques.